Plan stratégique actualisé du GCF : 2020-2023

Ce document rend compte de la politique telle qu'adoptée par le Conseil dans sa décision B.27/06. Il lui a été envoyé pour examen lors de sa 27e réunion via le document GCF/B.27/21 intitulé « Plan stratégique actualisé du Fonds vert pour le climat : 2020-2023 ».

Toutes les décisions et tous les documents adoptés par le Conseil lors de sa 27e réunion se trouvent dans le document GCF/B.27/22 intitulé « Décisions du Conseil – vingt-septième réunion du Conseil, 9 – 13 novembre 2020 ».

GREEN CLIMATE FUND

Plan stratégique actualisé du GCF : 2020-2023

I. Introduction

1. Depuis que le Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund, GCF ou le Fonds) a adopté son Plan stratégique initial en 2016, le contexte dans lequel il opère a considérablement évolué. Les dernières données scientifiques obligent à constater l'urgence de l'action climatique, l'Accord de Paris est entré en vigueur et le GCF lui-même est entré dans une phase plus mûre sur le plan opérationnel et partenarial, avec un pipeline substantiel de projets et une première reconstitution réussie. Conformément à l'Instrument constitutif du GCF, le Conseil en dirige les opérations avec la visée de les faire évoluer parallèlement et au fur et à mesure qu'il élargit sa portée et gagne en maturité et de renforcer son rôle de principal mécanisme mondial de la finance climatique.

2. La présente mise à jour s'appuie sur les enseignements de la mise en œuvre du Plan stratégique initial. Le présent document reprend d'abord la vision stratégique à long terme du GCF (section II) initialement définie par le Conseil d'administration dans le Plan stratégique précédent, et donc la mission globale du GCF, conformément aux termes de son Instrument constitutif. Les objectifs stratégiques (section III) s'inscrivent dans la continuité du Plan stratégique initial et articulent les buts spécifiques vers lesquels le GCF s'efforce de tendre pour réaliser sa vision au cours de la période de programmation 2020-2023 et du cycle de reconstitution (GCF-1). Pour atteindre ces objectifs, le GCF a identifié plusieurs priorités stratégiques (section IV) qui reflètent les domaines d'attention particuliers sur lesquels il se concentrera. Parallèlement, le GCF cherchera à poursuivre le développement de ses priorités opérationnelles et institutionnelles (section V) et à affiner ses modalités de fonctionnement afin d'obtenir un impact accru et une meilleure réponse aux besoins des pays en développement.

3. La figure 1 montre la structure globale du Plan stratégique tel que mis à jour.

Figure 1 : Structure globale du Plan stratégique actualisé

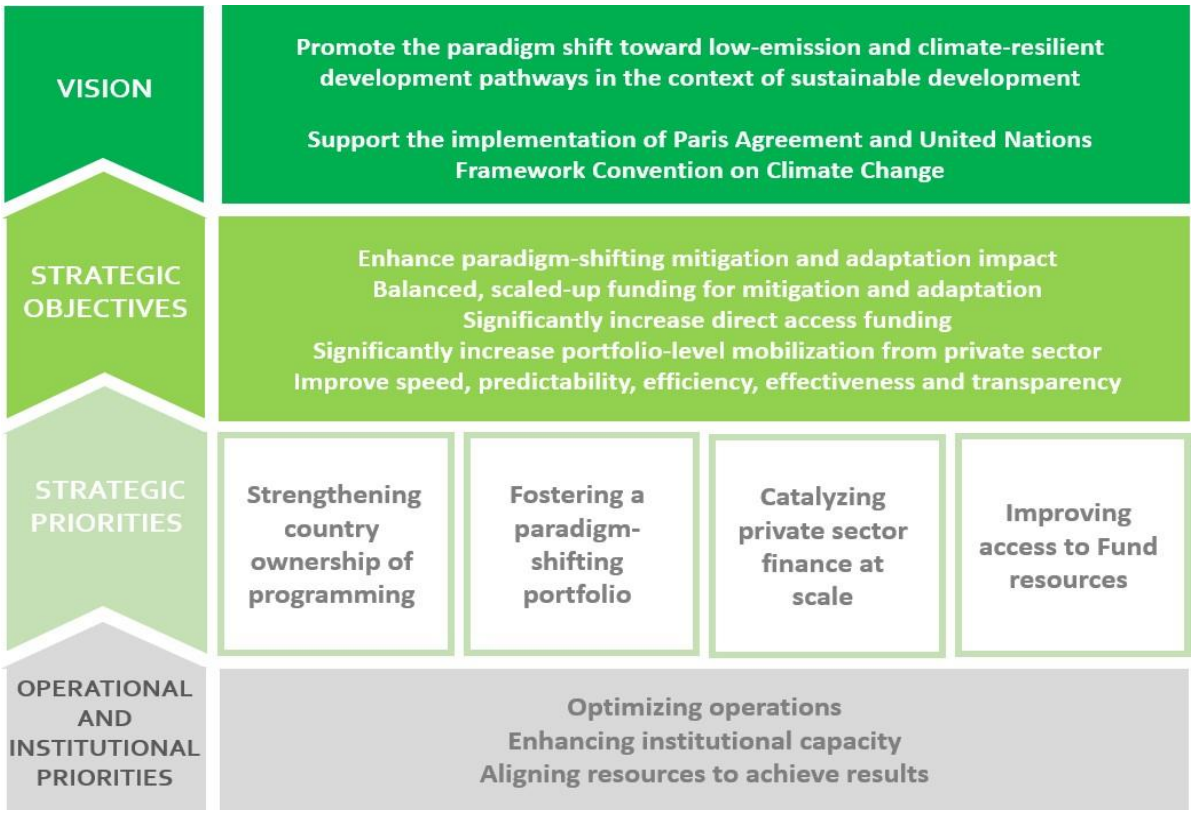

VISION	VISION
STRATEGIC OBJECTIVES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
Promote the paradigm shift toward low-emission and climate-resilient development pathways in the context of sustainable development	Promouvoir le changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique dans le contexte du développement durable
Support the implementation of Paris Agreement and United Nations Framework Convention on Climate Change	Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
Enhance paradigm-shifting mitigation and adaptation impact Balanced, scaled-up funding for mitigation and adaptation Significantly increase direct access funding Significantly increase portfolio-level mobilization from private sector Improve speed, predictability, efficiency, effectiveness and transparency	Amélioration de l'impact de l'atténuation et de l' adaptation grâce au changement de paradigme Financement équilibré et accru pour l'atténuation et l'adaptation Augmentation considérable du financement à accès direct Augmentation sensible de la mobilisation du secteur privé au niveau du portefeuille Amélioration de la vitesse, de la prévisibilité, de l'efficience, de l'efficacité et la transparence
OPERATIONAL AND INSTITUTIONAL PRIORITIES	PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES
STRATEGIC PRIORITIES	PRIORITÉS STRATÉGIQUES
Strengthening country ownership of programming	Renforcer l'appropriation de la programmation par les pays
Fostering a paradigmshifting portfolio	Favoriser un portefeuille porteur de changement de paradigme
Catalyzing private sector finance at scale	Catalyser les financements provenant du secteur privé à plus grande échelle
Improving access to Fund resources	Améliorer l'accès aux ressources du Fonds
Optimizing operations Enhancing institutional capacity Aligning resources to achieve results	Optimisation des opérations Renforcement des capacités institutionnelles Alignement des ressources pour obtenir des résultats

4. Un cadre de gestion intégré des résultats mis à jour et un outil de suivi seront élaborés et approuvés par le Conseil et serviront à rendre compte annuellement des avancées du Plan stratégique 2020-2023.

II. Vision stratégique du GCF

5. La vision stratégique à long terme du Conseil pour le GCF, telle qu'énoncée dans le Plan stratégique initial, est de :

(a) Promouvoir le changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique dans le contexte du développement durable ; et

(b) Soutenir les pays en développement dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC ou Convention) dans le paysage en constante évolution du financement climatique.

2.1 (a) Promouvoir le changement de paradigme en faveur de modes de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique dans le contexte du développement durable

6. Dans la mise en œuvre de sa vision stratégique, le GCF n'a pas cherché à définir le changement de paradigme en termes de résultat, reconnaissant qu'il s'agit d'un concept complexe, qui s'inscrit dans la durée et qui dépend du contexte. C'est pourquoi, dans le cadre d'investissement initial[1], le changement de paradigme dans le contexte du GCF s'entend du degré auquel une activité financée peut catalyser l'impact au-delà du terme d'un projet ou d'un programme d'investissement ponctuel, et ce à travers :
(i) son potentiel de mise à l'échelle, de réplication et d'innovation ; (ii) sa contribution aux politiques et cadres normatifs ; (iii) sa contribution à la création d'un environnement favorable, pour la durabilité des résultats au-delà de l'achèvement de l'intervention, et pour la transformation du marché ;
(iv) son potentiel à des fins de connaissances et d'apprentissage ; et (v) sa contribution globale à la diminution globale des émissions des gaz à effet de serre et aux voies de développement résilientes au changement climatique. Le Plan stratégique actualisé s'appuie sur cette définition, sur les composantes décrites dans le Plan stratégique initial et sur les délibérations ultérieures du Conseil d'administration, pour orienter et permettre à la programmation du GCF de promouvoir un changement de paradigme à la fois dans les domaines à fort impact d'atténuation et pour les besoins d'adaptation et de résilience des pays, notamment en favorisant un alignement plus précis des flux financiers sur les plans et stratégies climatiques des pays.

2.2 (b) Soutenir les pays en développement dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans le paysage en constante évolution du financement climatique

7. Le GCF est le bras opérationnel du mécanisme financier de la CCNUCC et il est encadré par les principes et les dispositions qui s'y appliquent. Ainsi, la programmation du GCF est guidée par l'Instrument qui le régit, les objectifs de la CCNUCC et l'Accord de Paris. Il s'agit, entre autres,
(i) de canaliser des ressources financières nouvelles, supplémentaires, adéquates et prévisibles vers les pays en développement et de catalyser le financement climatique, tant public que privé, et aux niveaux international et national ; et (ii) de renforcer la réponse mondiale face à la menace du changement climatique, dans le contexte du développement durable et des efforts d'éradication de la pauvreté, notamment en : a) maintenant l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant les efforts pour la limiter à 1,5 °C, étant entendu que cela permettrait de réduire considérablement les risques et les impacts du changement climatique ; b) en augmentant la capacité d'adaptation face aux effets néfastes du changement climatique et en favorisant la résilience climatique et le développement à faibles émissions de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ; et c) en faisant concorder les flux financiers avec une un développement à faibles émissions et résilient face au changement climatique, ce qui constitue un autre objectif clé.

8. Pour soutenir la mise en œuvre de la CCNUCC, de l'Accord de Paris et des objectifs ci-dessus, et réaliser leurs ambitions climatiques, les pays en développement ont besoin d'une

[1] Décision B.07/06 et décision B.09/05.

assistance urgente, étendue et accessible. Le GCF prévoit, en ce sens, que la programmation future sera alignée sur les priorités identifiées par les pays en développement dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), leurs communications sur l'adaptation (CA), leurs plans nationaux d'adaptation (PNA), leurs évaluations des besoins technologiques (EBT), leurs plans technologiques (PT) et autres stratégies et plans climatiques nationaux, mis à jour périodiquement, en vue de renforcer leurs efforts de mise en œuvre l'Accord de Paris et de la CCNUCC. Dans le cadre des ententes pour capter une part importante des nouveaux financements multilatéraux pour l'adaptation – qui doivent transiter par lui – le GCF reconnaît qu'il a une contribution essentielle et distinctive à apporter dans la mobilisation du financement pour l'adaptation et la résilience, car il cherche à servir en particulier les plus vulnérables face au changement climatique.

9. Pour accompagner la réalisation de l'objectif mondial d'adaptation, le GCF renforcera son soutien aux pays en développement afin de les aider à élaborer une planification nationale en matière d'adaptation, en utilisant les informations climatiques pour mieux comprendre les risques à long terme et les besoins d'adaptation. Le GCF continuera également de fournir et de faciliter un accès efficace aux ressources pour les activités pertinentes visant à éviter, minimiser et réparer les pertes et dommages associés aux effets néfastes du changement climatique dans les pays en développement, dans la mesure où cela est compatible avec les investissements, les cadres de résultats, les fenêtres de financement en place et les structures du GCF. Il continuera également de collaborer avec la CCNUCC et d'autres structures pour mieux conceptualiser les investissements requis.

10. Le GCF reconnaît la nécessité d'une plus grande urgence, d'un impact plus ambitieux et d'un financement climatique accru pour donner corps à ces ambitions et cherche à établir sa programmation sur la base de cycles successifs de reconstitution et de l'Accord de Paris, au même rythme que l'évolution des ambitions et des besoins des pays en développement. Compte tenu de l'ampleur des investissements nécessaires pour mettre en œuvre les CDN des pays en développement et l'Accord de Paris, le GCF s'efforcera d'utiliser ses ressources, dans la mesure du possible, pour catalyser les sources de financement publiques et privées aux niveaux international et national en faveur de l'atténuation et de l'adaptation.

11. Le GCF est particulièrement bien placé pour jouer ce rôle dans l'évolution du paysage de la finance climatique grâce à ses avantages comparatifs : il promeut en effet le pilotage par les pays ; il fonctionne sur un modèle organisationnel collaboratif et partenarial ; il permet aux pays et aux entités accréditées (EA) de choisir parmi une gamme flexible d'instruments de financement ;, il est prêt à prendre des risques pour débloquer l'action climatique et réduire les risques pour attirer des sources de financement plus conservatrices ; et il tend à l'équilibre et à l'optimisation des synergies entre les mesures d'atténuation et d'adaptation. Ces capacités permettent au GCF de se positionner de façon à servir d'accélérateur et d'amplificateur de l'action climatique.

12. Grâce à son cadre opérationnel pour la complémentarité et la cohérence, le GCF cherchera à favoriser la coopération entre les mécanismes de financement pour aider les pays à naviguer dans le paysage de la finance climatique. Les principaux piliers de cet effort seront : (i) la complémentarité des acteurs soutenant le processus de mise à jour des CDN (tels que le Partenariat CDN) en traduisant les priorités nationales en programmes d'investissement ; (ii) l'intensification des réussites et la progression des synergies de programmation avec d'autres fonds climatiques (tels que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds d'adaptation) ; (iii) l'exploitation des opportunités de financement mixte, parallèle et séquencé pour améliorer la prévisibilité du financement et de l'impact ; (iv) la définition, à travers des orientations, de la façon dont la programmation du GCF dans des secteurs et des zones géographiques spécifiques complétera d'autres financements climatiques (y compris ceux des Fonds d'investissement pour le climat, les investisseurs privés et le mécanisme NAMA) d'une manière impulsée par les pays ; et (v) l'amplification de la collaboration en matière de connaissances pour synthétiser et

élargir leur diffusion[2].

III. Objectifs stratégiques pour 2020-2023

13. En mettant en œuvre sa vision stratégique à long terme au cours de la période de programmation 2020-2023, le GCF cherchera à atteindre ou à dépasser ses résultats découlant de la mobilisation initiale des ressources (MIR) et, en s'appuyant sur ses avantages comparatifs et sa propension au risque, s'efforcera d'atteindre les objectifs stratégiques globaux :

(a) Impact plus important en termes d'atténuation et d'adaptation pour les pays en développement par rapport à la période initiale de mobilisation des ressources, tout en renforçant l'appropriation et la capacité des pays à identifier, concevoir et mettre en œuvre des projets et programmes, pour leur permettre de :

(i) Fournir des résultats d'atténuation et d'adaptation au niveau du portefeuille qui dépassent ceux du portefeuille de la MIR[3] ;

(ii) Traduire leurs CDN, CA, PNA et stratégies nationales à long terme en stratégies d'investissement transformationnelles et en pipelines de projets en phase avec les objectifs de l'Accord de Paris ;

(b) Financement équilibré entre l'atténuation et l'adaptation au fil du temps, et utilisation de planchers minimaux, le cas échéant, pour l'allocation des ressources pour l'adaptation, en tenant compte des besoins urgents et immédiats des pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, notamment les PMA, les PEID et les États africains conformément à l'Instrument constitutif, aux décisions du Conseil[4] et aux résultats de la MIR du Fonds ; le Conseil visera un équilibre géographique approprié [5] ;

(c) Augmentation du financement de projets ambitieux éclairés par les besoins d'adaptation et le potentiel d'atténuation des pays, conformément à leurs plans et stratégies climatiques, reconnaissant l'urgence d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ;

(d) Augmentation conséquente du financement qui transite par les entités d'accès direct (EAD) par rapport à la MIR[6] ;

(e) Mobilisation significativement accrue au niveau du portefeuille, obtenue grâce aux contributions du GCF aux projets du secteur privé dans le cadre du Mécanisme du secteur privé (MSP), par rapport à la MIR[7] ;

---

[2] Décision B.17/04.

[3] Résultats du portefeuille de la MIR : 460 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone en moins/évitées pour chaque milliard de dollars US investi dans l'atténuation ; et 166 millions de bénéficiaires avec une résilience accrue pour chaque milliard de dollars US investi dans l'adaptation. Remarque : tous les chiffres MIR cités sont basés sur le portefeuille MIR au 31 décembre 2019.

[4] Y compris B.05/05 et B.06/06.

[5] Résultats de la MIR : (i) 54 % de financement pour l'adaptation et 46 % de financement pour l'atténuation en équivalents de subventions (ES) ; (ii) 69 % (ES) de l'allocation d'adaptation pour les pays particulièrement vulnérables, notamment les PEID, les PMA et les États africains ; (iii) financements alloués à des projets dans 105 pays en développement : Afrique, 35 % ; Asie-Pacifique, 40 % ; Amérique latine et Caraïbes, 21 % ; Europe de l'Est, 4 % (ES) ; (iv) 19 % (ES) alloués par le biais du Mécanisme pour le secteur privé.

[6] Ligne de base de la MIR : 14 % du financement en termes nominaux ; 27 des 124 projets approuvés (21 %).

[7] Le cofinancement du secteur privé pour la MIR a été d'un tiers (1:3). Les informations sur les financements privés mobilisés seront compilées par le Secrétariat lorsque les données seront disponibles via les rapports des EA. La mobilisation de financements privés au niveau du portefeuille pour le GCF-1 sera initialement évaluée par rapport au cofinancement du secteur privé de la MIR.

(f) Propension au risque du GCF équilibrée dans tous les domaines de résultats ;

(g) Vitesse, prévisibilité, accès simplifié, efficience, efficacité et transparence améliorés.

14. Le GCF visera les buts, tels que définis pour chaque objectif stratégique, en établissant une ligne de référence pour la performance sur la base de l'apprentissage. Le GCF examinera chaque année les progrès accomplis en direction des buts pour procéder au besoin à leur actualisation.

IV. Priorités stratégiques pour 2020-2023

4.1 Renforcement de l'appropriation de la programmation par les pays

15. Les pays en développement sont les principaux partenaires du GCF. La programmation du GCF 2020-2023 dépend essentiellement de la mise en œuvre complète et du renforcement de l'appropriation nationale. Il compte y parvenir en articulant une approche claire pour que les pays accèdent au Fonds, en habilitant les pays en développement à identifier, concevoir et mettre en œuvre des projets et des programmes qui tendent à un changement de paradigme dans les domaines qui auront le plus grand impact climatique, produisant ainsi des résultats pour que l'ambition, qui est d'obtenir des effets sur le long terme, soit une réalité.

16. À cet effet, la programmation stratégique du GCF 2020-2023 sera orientée vers :

(a) Le renforcement de la capacité des pays en développement à entreprendre une planification et une programmation transformationnelles, alignées sur leurs CDN, CA, PNA et autres stratégies climatiques nationales et intégrant l'engagement le plus large et inclusif possible des parties prenantes ;

(b) L'assurance que la capacité de programmation du GCF et le développement du pipeline[8] soient guidés par un établissement des priorités par les pays, pour des investissements les plus percutants dans leurs contextes national et régional respectifs, au regard des domaines à fort potentiel d'atténuation et des besoins d'adaptation, en particulier pour les personnes et les communautés les plus vulnérables, avec une planification à long terme alignée sur l'Accord de Paris ;

(c) Le soutien aux EAD nationales et régionales pour qu'elles jouent un rôle plus important dans la programmation du GCF et canalisent beaucoup plus de financements du GCF.

17. Pour 2020-2023, les actions clés dans ce domaine du modèle commercial du GCF refléteront une rationalisation des processus de développement et de programmation des projets aux fins suivantes :

(a) **Recentrer la programmation par pays du GCF**: Informées par les capacités et les ressources de programmation du GCF, les autorités nationales désignées (AND) et les entités nationales de mise en œuvre (ENM) bénéficieront d'un soutien pour préparer des programmes nationaux qui serviront d'outil clé pour traduire les AND, les CA, les PNA et les stratégies climatiques nationales en programmes d'investissement portés par les pays, identifier les idées de projets prioritaires pour chaque pays ou région, les

[8] La capacité de programmation totale prévue du GCF pour 2020-2023 devrait être de l'ordre de 200 à 260 nouveaux projets au total, soit environ 50 à 65 projets par an, en fonction de la taille moyenne des projets et de l'ampleur des mesures visant à améliorer l'efficacité opérationnelle. Avec des mesures visant à simplifier davantage le processus d'approbation simplifié (PAS), cela pourrait permettre d'atteindre le haut de la fourchette et inclure 20 à 25 projets PAS par an.

EA préférées et la meilleure façon de structurer et mobiliser les sources potentielles de financement. Les programmes nationaux seront utilisés pour éclairer la programmation à grande échelle en identifiant les opportunités d'approches programmatiques régionales ou en plusieurs phases. Ils seront aussi activement utilisés par le Secrétariat pour éclairer le développement du pipeline du GCF et guider l'examen des projets, ainsi que le processus d'accréditation.

(b) **Améliorer la prévisibilité et l'accessibilité du soutien grâce au Programme de planification et de soutien préparatoire (Programme de préparation) et au Mécanisme de préparation de projet (MPP)** : Le Programme de préparation et le MPP seront déployés de manière plus rationalisée pour aider à renforcer les capacités institutionnelles durables en vue de la programmation transformationnelle et convertir les concepts de projet prometteurs en investissements bancables. Le GCF allouera des ressources adéquates et prévisibles au Programme de préparation et au MPP sur la période 2020-2023[9] pour appuyer la planification pluriannuelle, faciliter l'intégration, la préparation et le cycle de financement du MPP et pour réduire les coûts de transaction. Le GCF cherchera également à simplifier davantage l'accès en encourageant les propositions de préparation pluriannuelles, en fournissant des orientations plus claires et un soutien ciblé pour l'élaboration des demandes, et en accélérant les processus d'approbation et de décaissement, notamment en mettant à jour les procédures opérationnelles standard et les accords juridiques. Conformément à la deuxième phase du Programme de préparation, ce travail permettra, à la demande des pays, de poursuivre le renforcement des capacités des AND et des EAD, l'engagement inclusif des parties prenantes, l'élaboration de politiques, de réglementations et d'environnements favorables, la mise en place d'une planification/de stratégies à long terme s'appuyant sur des données scientifiques et l'élaboration et la traduction du PNA en pipelines d'investissement.

(c) **Renforcer les capacités de programmation et de mise en œuvre des EAD nationales et régionales :** Le GCF intensifiera le soutien pré- et post-accréditation pour le développement institutionnel des EAD, en convertissant les priorités des pays en concepts, formulation/structuration et mise en œuvre de projets. Ces efforts permettront aussi une mise à niveau des capacités de programmation des EAD. Il convient de mentionner, au titre des actions à engager : le déploiement de programmes de formation dédiés pour les EAD et l'intégration des nouvelles EAD ; la mise à disposition d'un appui technique expert tout au long du cycle du projet ; la promotion active de la collaboration entre les EA internationales et les EAD pour renforcer les capacités de programmation et de mise en œuvre ; le soutien à l'apprentissage entre pairs entre les EAD ; et la promotion d'initiatives climatiques menées localement et d'approches de financement décentralisées par le biais des EAD.

4.2 Favoriser un portefeuille tourné vers le changement de paradigme

18. L'ambition du GCF dans le développement de son portefeuille est de mieux répondre aux besoins des pays en développement, de les aider à réaliser et à accroître leurs ambitions dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, et d'avoir un impact plus important sur l'atténuation et l'adaptation en termes de changement de paradigme. La programmation 2020-2023 vise à répondre aux demandes d'amélioration de la prévisibilité et d'un rôle plus proactif du GCF dans le soutien à la conception de projets et l'orientation de la programmation, en clarifiant la façon dont le développement du pipeline et du portefeuille sera porté par la vision

[9] Le Secrétariat a prévu que les besoins en ressources pour les deux programmes seraient de l'ordre de 480 millions de dollars US de financement supplémentaire pour 2020-2023, en tenant compte des montants approuvés et reportés de la MIR.

et les objectifs stratégiques du GCF, ainsi que par les orientations du CCNUCC et l'Accord de Paris.

19. En s'appuyant sur les idées et les priorités de projets et de programmes identifiées par les pays en développement (telles que décrites dans la section 4.1), la programmation stratégique du GCF 2020-2023 visera à :

(a) Aider les pays en développement et les partenaires de mise en œuvre à concevoir des projets et des programmes qui encouragent le changement de paradigme dans huit domaines de résultats d'atténuation et d'adaptation, en vue d'améliorer considérablement la qualité des projets ab initio ;

(b) Promouvoir des projets et des programmes présentant un potentiel d'innovation, de réplication, d'échelle et de durabilité financière (reflétant les composantes du changement de paradigme), ainsi que des projets qui offrent des retombées intégrées en matière d'atténuation, d'adaptation et de développement ;

(c) Montrer en quoi la propension au risque du GCF diffère de celle des autres fonds multilatéraux climatiques, et qui est de prendre des risques que d'autres fonds/institutions ne sont pas en mesure ni disposés à prendre, en augmentant les cas dans lesquels le GCF prend des risques éclairés – l'idée étant de soutenir le développement et le transfert de technologies, les positions de perte de premier niveau ou la participation à des tranches à risque plus élevé – afin de démontrer la viabilité des approches innovantes et d'atteindre l'échelle visée ;

(d) Réduire les coûts de transaction et les délais de traitement, tout en augmentant l'impact, en concentrant les efforts des parties prenantes sur les idées de projets et de programmes les plus prometteuses – qu'ils soient petits ou grands – alignés sur les critères d'investissement du GCF.

20. Pour 2020-2023, les actions clés dans ce domaine du modèle commercial du GCF seront les suivantes :

(a) **Publication de guides sectoriels pour les huit domaines de résultats du GCF** : en coopération avec ses partenaires, le GCF tirera les leçons de la programmation et de la mise en œuvre pour améliorer les capacités et les résultats des projets. Les guides sectoriels[10] seront parachevés et présentés au Conseil pour examen et approbation ; ils serviront à souligner le potentiel d'intervention à fort impact dans chacun de ses huit domaines de résultats (voir la figure 2). De nature illustrative et non exhaustive, ces orientations guideront les parties prenantes dans la conception de projets et de programmes à fort potentiel de changement de paradigme et de transformation sectorielle, sur la base des meilleures informations climatiques disponibles et de la valeur ajoutée des financements du GCF. Elles détailleront également la façon dont le GCF peut intervenir de manière à compléter d'autres sources de financement climatique et à catalyser l'investissement privé. Les guides sectoriels sont sous-tendus par des communautés d'experts et seront affinés grâce à de nouvelles consultations auprès des pays et des entités.

[10] Décision B.17/08 et Programme de travail du Secrétariat approuvé pour 2018 et 2019.

Figure 2 : Huit domaines de résultats du GCF

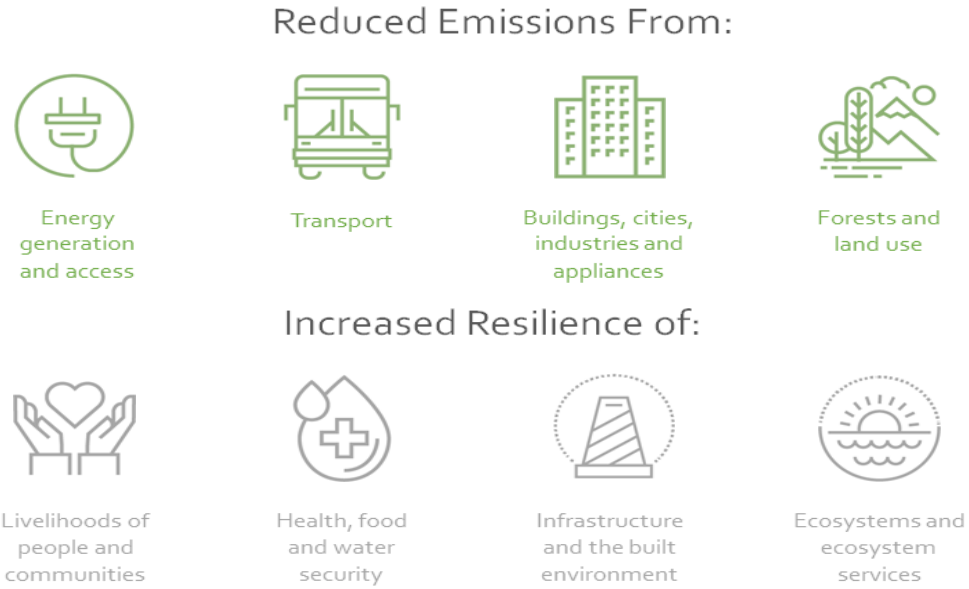

Reduced Emissions From:	Réduction des émissions provenant de :
Energy generation and access	Production et accès à l'énergie
Transport	Transports
Buildings, cities, industries and appliances	Bâtiments, villes, industries et appareils électroménagers
Forest and land use	Forêt et utilisation des terres
Increased Resilience of:	Résilience accrue de :
Livelihoods of people and communities	Moyens de subsistance des personnes et des communautés
Healthy, food and water security	Santé, sécurité alimentaire et hydrique
Infrastructure and the built environment	Infrastructures et environnement bâti
Ecosystems and ecosystem services	Écosystèmes et services écosystémiques

(b) **Accompagnement à la conception et à la structuration des projets** : sur la base de l'expérience et des observations tirées de la MRI, le GCF jouera un rôle plus proactif en soutenant le processus de conception de projets et de programmes en amont, afin de transformer les idées de projets prometteuses identifiées par les pays en concepts concrets et propositions de financement approuvables. Cela sera fait en facilitant le dialogue stratégique avec les pays et les EA, en fournissant des subventions dans le cadre du Programme de préparation/MPP ou une assistance technique, un retour d'information via le processus interne d'examen des projets, une aide à la structuration d'investissements innovants, la création de nouveaux partenariats d'investissement et la mise à profit de l'expertise mondiale.

(c) **Renforcement du cadre d'investissement du GCF** : le GCF s'efforcera de combler de toute urgence les lacunes qui subsistent en matière de politique d'investissement, en accord avec le plan de travail 2020-2023 du Conseil d'administration, et ce grâce à une attention plus centrée sur les moyens de renforcer les critères d'éligibilité du GCF, dans le cadre du processus en cours visant à simplifier et à clarifier les critères d'éligibilité et de sélection des projets et programmes. En outre, les politiques et procédures du GCF seront actualisées, notamment par le biais des éléments suivants :

(i) Un document cartographiant tous les éléments liés à l'admissibilité des projets et programmes et les critères de sélection inclus dans les décisions précédentes, les conditions imposées par le Conseil aux propositions de financement, et l'Instrument constitutif du GCF[11];

(ii) Le réexamen des termes et des conditions financières des instruments GCF et leur niveau de concessionnalité, les coûts supplémentaires et coûts complets[12] ;

(iii) Lignes directrices pour l'approche programmatique[13] ;

(iv) Orientations sur l'approche et la portée du soutien aux activités d'adaptation[14] ;

(v) Étapes visant à renforcer la justification des activités soutenues par le GCF au regard des enjeux climatiques[15].

Sur la base des travaux réalisés à ce jour, le Fonds s'efforcera également de lier plus clairement le cadre et les critères d'investissement aux critères de performance, synthétisés dans un cadre de gestion des résultats révisé et intégré en vue d'assurer des approches de programmation et de gestion de la performance plus cohérentes. Il continuera également à développer des approches plus transparentes et cohérentes pour l'application des critères d'investissement par le Conseil d'administration,

(d) **Collaboration en matière d'innovation et de technologie :** le GCF renforcera la collaboration avec le mécanisme technologique de la CCNUCC, y compris le Centre et réseau des technologies climatiques et d'autres parties prenantes, afin de promouvoir le développement et le transfert de technologies, l'innovation, l'incubation et l'accélération. Il s'agit notamment d'identifier les domaines où le soutien du GCF peut permettre de débloquer les goulots d'étranglement dans les chaînes de valeur pour l'innovation, la diffusion et le transfert technologiques à différentes étapes du cycle technologique, en l'occurrence en se préparant à soutenir les systèmes d'innovation nationaux et la production technologique locale.

(e) **Exploitation de l'avantage comparatif du GCF, favorisant le pilotage par les pays, et déploiement de la gamme complète des instruments financiers à sa disposition :** le GCF aidera les pays travaillant avec des entités accréditées à choisir, parmi la gamme flexible d'instruments de financement qu'il offre, les plus adéquats pour accélérer l'action climatique et permettre un accès et un impact accrus. Cela passera par la possibilité d'élargir le recours à des instruments hors subventions, évitant ainsi de compromettre les fonds de subvention du GCF, en particulier pour l'adaptation. Le GCF envisagera également de nouvelles applications pour les paiements basés sur les résultats, l'assurance et l'investissement dans des instruments en monnaie locale.

(f) **Révision du déploiement des appels à propositions (RFP)** : le GCF entreprendra un examen global des appels à propositions et déterminera les allocations de financement d'ici la fin de 2021. Il s'agira de tirer les enseignements des problèmes et succès rencontrés dans le déploiement des appels à propositions au cours de la période de MIR, et de considérer de nouveaux concepts pour ces procédures, l'idée étant de mettre l'accent sur la promotion de l'innovation et la mise à l'échelle, en particulier pour l'adaptation et l'incubation technologique.

[11] Décision B.17/10 paragraphe (b).
[12] Décision B.17/10 paragraphe (c)(iv), paragraphe (c)(i) et B.19/06 paragraphe (d)(ii).
[13] Décision B.14/07 paragraphe (k).
[14] Décision B.17/10 paragraphe (c)(ii).
[15] Décision B.19/06 paragraphe (d)(i).

4.3 Catalyser et élargir le financement du secteur privé

21. Faire en sorte que les flux financiers gérés par le secteur privé coïncident avec les voies choisies vers un développement résilient au changement climatique et à faibles émissions de gaz à effet de serre, est essentiel pour mobiliser les ressources – et en comprendre l'échelle, qui se chiffre en billions – nécessaires à la mise en œuvre des CDN, CA, PNA, EBT, PT et autres stratégies climatiques des pays en développement. La programmation 2020-2023 visera à exploiter plus systématiquement et à réaliser pleinement le potentiel du GCF pour mobiliser des ressources à plus grande échelle et soutenir les activités qui permettent de décupler l'impact des investissements, tout en encourageant un rapprochement plus étroit entre ces flux financiers et les plans et stratégies climatiques des pays.

22. En complément de l'approche de programmation globale décrite aux sections 4.1 et 4.2, la stratégie du secteur privé du GCF pour 2020-2023 sera articulée en particulier autour des axes suivants :

(a) Le renforcement des capacités des AND, des EA et des partenaires du secteur privé local pour soutenir les investissements privés dans les activités climatiques, et notamment les systèmes financiers locaux axés sur les effets du climat, les banques vertes, les marchés et les institutions ;

(b) La transformation sur les questions climatiques dans les secteurs et régions clés conformément aux objectifs nationaux ;

(c) La réduction des risques et l'élimination des obstacles, notamment concernant les fluctuations monétaires, afin de mobiliser à grande échelle les ressources du secteur privé pour l'investissement climatique dans les pays en développement, et donner un rôle plus important au secteur privé dans le soutien à l'adaptation au changement climatique ;

(d) L'alignement sur les lignes directrices pour une meilleure appropriation nationale et conduite par les pays, en portant l'attention sur les acteurs locaux du secteur privé, y compris par le biais de liens opérationnels entre eux et les acteurs internationaux.

23. Pour 2020-2023, les actions clés dans ce domaine du modèle commercial du GCF comprendront les éléments suivants :

(a) **Identifier et augmenter le potentiel d'engagement du secteur privé dans les domaines de résultats :** les guides sectoriels du GCF identifieront plus spécifiquement les domaines où il existe un rôle accru du secteur privé est possible et les obstacles à la participation du secteur privé.

(b) **Renforcer la capacité d'engagement, le climat d'investissement et les systèmes financiers axés sur le climat** : le GCF déploiera des activités de préparation et favorisera l'échange de connaissances pour soutenir les efforts menés par les pays ; le but est d'accroître la participation des acteurs du secteur privé, en particulier local, pour soutenir la planification, la programmation et la conception des investissements ; de formuler des paramètres utiles aux politiques et réglementations ; de soutenir le développement des capacités d'investissement climatique des institutions financières nationales ; et d'envisager les moyens d'orienter les flux financiers vers des projets de développement des pays, résilients au changement climatique et à faibles émissions de gaz à effet de serre et, en s'appuyant sur les attentes incluses dans le processus d'accréditation du GCF et en tablant sur des partenariats à long terme avec les investisseurs institutionnels.

(c) **Structurer la mobilisation des ressources du secteur privé à grande échelle** : le GCF entreprendra une évaluation du portefeuille actuel en 2021 pour évaluer la capacité de la structure existante et la manière dont elle fonctionne grâce aux

instruments financiers actuels. Cet exercice permettra l'identification de partenaires d'investissement stratégiques et de mieux comprendre de quelle façon ils peuvent travailler en utilisant les instruments flexibles et la structuration du GCF en vue de créer des véhicules financiers à risques réduits, et il permettra aussi d'explorer la voie des financements mixtes pour catalyser de nouveaux investissements privés. Le GCF travaillera également sur différentes options de structuration pour attirer des sources institutionnelles de capitaux plus importantes par le biais de l'agrégation et de la titrisation, et améliorer l'accès abordable aux technologies.

(d) **Soutenir l'engagement du secteur privé dans tous les pays en développement, y compris les PMA et les PEID :** le GCF examinera également les recommandations formulées par le Groupe consultatif du secteur privé (GCSP) pour créer des marchés pour l'action climatique dans les PMA et les PEID, en se concentrant sur l'activation du marché, les environnements favorables et la facilitation de l'agrégation de la demande de services d'atténuation et d'adaptation.

(e) **Renforcer le rôle du secteur privé dans l'adaptation** : le GCF prendra en compte les recommandations du GCSP sur l'engagement du secteur privé dans les actions d'adaptation, pour favoriser des environnements adéquats, déployer les financements mixtes pour tester des modèles commerciaux innovants pour des produits et services résilients au changement climatique, et en encourageant l'utilisation des données climatiques pour éclairer les décisions du secteur privé. Le GCSP sera associé à ce travail.

(f) **Déployer un plan de sensibilisation du secteur privé** : le Secrétariat élaborera un plan de sensibilisation du secteur privé pour mettre en œuvre la stratégie correspondante, qui inclura un rapprochement ciblé avec le secteur privé national, plus de communications et la Conférence sur l'investissement privé pour le climat du GCF.

(g) **Développement par étapes des modalités du MSP :** une exécution réussie de la stratégie du secteur privé reposera sur un développement par étapes de ses modalités, en commençant par une stratégie d'accréditation et de préparation à l'engagement du secteur privé. En 2021, l'examen du plan de travail du Conseil d'administration concernant les modalités du MSP sera entrepris qui permettra d'évaluer plus avant ces modalités.

4.4 Améliorer l'accès aux ressources financières

24. Le GCF est fondamentalement une institution de partenariat, travaillant pour, par le biais de et avec des partenaires pour obtenir des résultats en matière climatique. Selon ce modèle, les EA[16] sont la clé de l'accès des pays en développement aux ressources du GCF et aux fruits de son activité en termes d'impacts souhaités. Le succès de la programmation 2020-2023 dépendra des pays et des EA actuelles et potentielles, qui devront maîtriser clairement l'approche du GCF en matière d'accréditation et de ré-accréditation ; le GCF devra calibrer l'investissement substantiel réalisé par tous au titre de cette modalité d'accès et s'efforcer de réduire considérablement le temps nécessaire pour accéder aux ressources qu'il offre.

25. Pour compléter l'approche de programmation du GCF décrite dans les sections 4.1, 4.2 et 4.3, pour 2020-2023, le GCF devra :

(a) Continuer à construire son réseau d'EA en se concentrant sur la valeur ajoutée des EA pour mettre en œuvre les priorités de programmation des pays en développement et

[16] À la fin de la MIR, 95 EA ont suivi le processus d'accréditation, soit une moyenne d'environ 15 nouvelles EA par an ; au total 41 % ont vu leurs projets approuvés et 29 % n'ont participé à aucun programme du GCF.

faire avancer les objectifs stratégiques du GCF, notamment en gardant une focalisation stratégique sur le renforcement du rôle des EAD dans la programmation, comme décrit dans la section 4.1 ;

(b) Chercher à rationaliser et à accélérer l'accès aux ressources et à réduire les délais trop longs liés au processus d'accréditation actuel.

26. Pour 2020-2023, les actions clés dans ce domaine, comprendront les éléments suivants :

(a) **Adopter une approche plus stratégique de l'accréditation** : le GCF entreprendra, dès que possible, une analyse du portefeuille actuel des EA pour identifier les forces et les faiblesses en matière de couverture et de capacités, en fonction des besoins de programmation des pays, et présentera un cadre d'accréditation révisé dans le but de :

(i) Se concentrer sur la sélection des EA les mieux adaptées pour soutenir les objectifs du GCF et possédant les capacités de programmation et de réalisation des projets nécessaires pour mettre en œuvre les priorités de programmation des pays ; renforcer les capacités pour améliorer des investissements plus larges conformément aux plans, stratégies climatiques et situations des pays et, dans le droit fil des objectifs stratégiques et politiques du GCF, en veillant à ce que tous les pays aient une couverture et un choix d'EA pour les soutenir ;

(ii) Chercher à augmenter la part des EAD pour qu'elle dépasse celle atteinte dans le cadre de la MIR[17], notamment en donnant la priorité à l'accréditation et au soutien des capacités des EAD des pays qui ne disposent pas encore d'EA nationale ou régionale accréditée ;

(iii) S'efforcer d'assurer une couverture suffisante à travers les régions, davantage de modalités d'accès, les tranches d'accréditation, les catégories de risque et les instruments financiers, en accordant la priorité aux lacunes identifiées dans le réseau des EA en ce qui concerne la couverture géographique, sectorielle et thématique et l'utilisation des instruments financiers, conformément aux priorités de programmation identifiées par les pays en développement et aux stratégie de programmation du GCF ;

(iv) Accréditer les institutions qui sont prêtes à et peuvent satisfaire aux normes du GCF et faire avancer son ambition, qui est de promouvoir le changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique dans la perspective d'un développement durable et dans le cadre des efforts pour éradiquer la pauvreté, ou qui peuvent travailler pour remplir les conditions requises nécessaires à la finalisation de leur accréditation ;

(v) Justifier les décisions de ré-accréditation grâce à un examen de la performance des EA à contribuer aux résultats de programmation du GCF, en considérant la contribution EAI au renforcement des capacités des EAD, et à une évaluation de la mesure dans laquelle le portefeuille global d'activités des EA – au-delà de celles qui sont financées par le GCF – a évolué vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique[18].

(b) **Rationaliser le processus d'accréditation et adopter des modalités d'accréditation alternatives**, par exemple **une approche d'évaluation spécifique au projet (AESP)**, le Conseil devant terminer la mise à jour du cadre d'accréditation du GCF, comme cela est prévu dans son plan de travail 2020-2023.

[17] Niveau MIR : 59 %.

[18] Décision B.11/10.

(c) **Favoriser l'intégration de la question du climat dans l'ensemble du réseau de partenariats du GCF** : cela sera possible grâce à une collaboration active avec les EA ou les entités cherchant à obtenir une accréditation qui devront intégrer plus largement les considérations climatiques dans leurs opérations et leurs portefeuilles et ainsi favoriser la transformation institutionnelle. L'exigence pour les EA sera de faire avancer l'objectif du GCF – à savoir promouvoir le changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique dans le contexte du développement durable et des efforts visant à éradiquer la pauvreté –, y compris à travers leur portefeuille global d'activités climatiques dans le cadre de leur travail avec le GCF.

V. Priorités opérationnelles et institutionnelles

27. La mise en œuvre réussie de la vision stratégique, des objectifs et des priorités du GCF pour 2020-2023 dépend fondamentalement de la prise de mesures pour faire évoluer ses modalités de fonctionnement et sa capacité institutionnelle. Le but est que le Fonds puisse déployer avec succès sa stratégie de programmation. Au cours de la période de MIR, le GCF a construit un modèle opérationnel unique qui a pu apporter une valeur ajoutée dans le paysage de la finance climatique. Mais ce qui apparaît clairement, c'est que le GCF doit être en mesure de répondre avec une anticipation, une transparence, une rapidité, une efficience et une efficacité améliorées pour répondre à l'urgence du défi climatique.

28. Cette section du Plan stratégique énonce brièvement les principales priorités opérationnelles et institutionnelles du GCF pour 2020-2023, ainsi que les implications en termes de ressources institutionnelles pour permettre sa mise en œuvre. Sur cette période, le GCF poursuivra les objectifs opérationnels globaux suivants :

(a) Programmer 40 % des ressources disponibles d'ici fin 2021 et 95 % d'ici fin 2023 ;

(b) Veiller à ce que les ressources soient pleinement déployées sur le terrain, en montrant que 90 % du portefeuille total soient en cours de mise en œuvre d'ici la fin 2023 ;

(c) Lancer la deuxième reconstitution 30 mois après le début de la première période[19] ;

(d) Être en mesure de réagir rapidement grâce à des processus plus agiles et plus simples et des processus de financement plus cohérents et accessibles ;

(e) Fournir des informations en temps réel sur le portefeuille, le statut des propositions et des versements via une plateforme en ligne transparente ;

(f) Améliorer la collaboration avec les parties prenantes et l'engagement auprès des personnes et des communautés concernées, en accord avec la répartition des rôles convenue avec l'AND, les directives de programmation par pays, et en reconnaissant le rôle souverain des pays[20] ;

(g) Attirer, stimuler et retenir les talents au sein du GCF pour soutenir sa stratégie et ses opérations et travailler en co-création avec les pays et les EA pour parvenir à un changement de paradigme.

5.1 Optimiser les opérations

5.1.1 Amélioration des processus du GCF

[19] Conformément à la Politique de contribution mise à jour et approuvée en vertu de la décision B.24/02.
[20] Décision B.08/10.

29. Pour exécuter efficacement et efficacement la programmation 2020-2023, le GCF simplifiera et rationalisera ses processus de programmation, d'examen, d'approbation et de mise en œuvre grâce aux actions suivantes :

(a) **Examen des politiques et des cadres du GCF,** dans le cadre du Plan de travail du Conseil 2020-2023, afin de mieux comprendre l'impact des politiques, et notamment les difficultés, les lacunes ou les retards de mise en œuvre qui en résultent, et les opportunités qui s'attachent à simplifier, à rationaliser et à harmoniser les politiques. Cette étape sera essentielle pour réaliser des gains d'efficience et d'efficacité à moyen terme.

(b) **Rationalisation continue des processus de programmation et d'approbation** pour permettre des versements en temps opportun, et développer des processus simplifiés pour l'approbation des propositions pour certaines activités, en particulier celles à petite échelle, notamment en améliorant et en **mettant à jour le processus d'approbation simplifié (PAS)** dans le cadre du Plan de travail du Conseil 2020 - 202,;

(c) **Identifier les goulots d'étranglement opérationnels** et examiner les moyens les plus efficaces d'y remédier pour accélérer l'accès, notamment grâce à une productivité améliorée et des ressources efficaces et/ou à une meilleure rationalisation des processus, modalités et calendriers de programmation, d'approbation et de mise en œuvre du Secrétariat.

(d) **Examiner les moyens d'améliorer le fonctionnement** des unités et panels indépendants et l'interface entre les EA et le Secrétariat, et entre le Secrétariat, les unités indépendantes, le GCT indépendant et le jury d'accréditation.

(e) **Le Conseil analysera, dans le cadre de son examen des comités et groupes** qui l'assistent**,** selon le cas, la manière dont ils s'acquittent de leur mandat, qui est notamment de l'orienter dans sa prise de décision, et exercent toute délégation de pouvoirs, d'une manière compatible avec le Règlement intérieur, l'Instrument constitutif et compte tenu des décisions pertinentes du Conseil.

(f) **Mettre en place une plateforme publique de suivi en ligne et des normes de service** dès que possible, qui affichera en temps réel l'état du portefeuille, du pipeline et des versements et montrera les délais d'exécution attendus.

(g) **Codifier dès que possible les processus d'examen interne** grâce à l'élaboration par le Secrétariat de manuels d'opération, de programmation et de politique, en améliorant également la cohérence de leur application au moyen d'outils de révision et d'une formation plus intensive du personnel.

(h) **Faire traduire les principaux documents opérationnels** dans les six langues des Nations Unies afin d'éliminer les barrières linguistiques et de permettre une interaction efficace avec le GCF[21].

5.1.2 Renforcement de la mise en œuvre, des résultats et de la gestion des connaissances

30. Avec un portefeuille en croissance rapide, une priorité absolue pour le GCF entre 2020 et 2023 sera d'accélérer la mise en œuvre, le déploiement d'un soutien et de résultats sur le terrain grâce aux actions suivantes :

(a) **Accélérer les processus, depuis l'approbation jusqu'à la mise en œuvre et aux versements**, à travers diverses mesures, notamment en veillant à ce que les EA aient signé les accords-cadres d'accréditation pour entreprendre la programmation ; en

[21] Respect des paragraphes 33 et 34 du Règlement intérieur du Conseil concernant la conduite des travaux du Conseil et de ses comités, sous-comités, panels, groupes et groupes de travail.

stabilisant les politiques ; en examinant les obstacles à la mise en œuvre ; en recourant toujours plus à des accords-types ou standard ; et en négociant et signant les accords de financement d'activités plus en amont, lorsque cela est possible ;

(b) **Mettre en œuvre une approche de gestion de portefeuille adaptative**, en déployant des systèmes de surveillance numérisés capables de fournir une alerte précoce des corrections nécessaires à apporter aux actions en cours ; et en offrant le soutien du Secrétariat aux EA, en particulier aux EAD, pour la mise en œuvre, si nécessaire ;

(c) **Mettre à jour le cadre de gestion des résultats du GCF** dans le cadre du Plan de travail du Conseil 2020-2023, pour que le GCF puisse mesurer comment les activités qu'il finance contribuent aux projets, aux domaines de résultats, au portefeuille et au changement de paradigme, afin de passer de la mesure des résultats attendus aux résultats réels au fur et à mesure que le portefeuille arrive à échéance ;

(d) **Relier les systèmes de suivi, de rapport, d'évaluation et de gestion des connaissances,** en garantissant une budgétisation adéquate pour le suivi et l'évaluation, l'établissement de rapports complets et réguliers sur les résultats, l'évaluation des performances et la capture des connaissances ;

(e) **Renforcer les capacités de gestion des connaissances du GCF pour permettre une programmation et une mise en œuvre améliorées**, en capturant les résultats et les enseignements issus de la mise en œuvre et fondés sur des preuves, et en intégrant des connaissances mondiales dans les opérations du GCF.

5.1.3 Collaboration des parties prenantes et rapprochement des personnes et des communautés concernées

31. En gardant à l'esprit son engagement vis-à-vis de l'implication des parties prenantes[22], en tenant compte des impacts sur les populations et les communautés les plus touchées par le changement climatique et en reconnaissant leur contribution aux solutions climatiques, le GCF mettra en œuvre les actions suivantes :

(a) **Continuer à faire progresser les politiques et les normes, fondées sur les meilleures pratiques, relatives aux mesures de sauvegarde environnementale et sociale, aux peuples autochtones, au genre et à l'intégrité** de manière non seulement à inclure des mesures de sauvegarde destinées à « ne pas nuire », mais également à améliorer les résultats sur le plan environnemental, social et de l'égalité de genre, et à générer des retombées connexes essentielles. Le GCF travaillera en collaboration avec les AND et les EA pour renforcer les capacités, lorsque cela est nécessaire, pour la mise en œuvre et le suivi.

(b) **Promouvoir l'intégration de la dimension de genre** dans ses activités et programmes internes et externes, notamment en veillant à ce que les propositions de projet comportent une évaluation et des plans d'action en matière de genre, ainsi qu'en renforçant les capacités d'intégration de la dimension de genre et d'inclusion sociale de l'ensemble du personnel, des partenaires et des parties prenantes.

(c) **Renforcer l'engagement des peuples autochtones** conformément à la Politique relative aux peuples autochtones, notamment en créant un Groupe consultatif sur les peuples autochtones.

(d) **Soutenir la participation large et inclusive des parties prenantes aux activités du GCF**, en particulier des communautés et des autorités locales, de la société civile, du secteur privé, des peuples autochtones et autres, de façon à garantir que les

[22] Conformément à la décision B.08/10, options relatives aux meilleures pratiques pour la coordination nationale et l'engagement multipartite.

besoins et les préoccupations soient replacés dans le contexte local.

(e) **Examiner la mise en œuvre de la Politique de divulgation des informations** conformément au plan de travail du Conseil d'administration 2020-2023, à la lumière de l'expérience de la période MIR et des dernières normes d'accès à l'information des institutions homologues, afin de maintenir les meilleures pratiques en matière d'accès aux informations du GCF.

(f) **Renforcer la sensibilisation et la communication**, notamment via l'élaboration par le Secrétariat d'une stratégie de partenariat pour encadrer les partenariats du GCF à conclure en dehors du champ des accords de financement formels, ainsi qu'une stratégie médiatique traditionnelle et basée sur les réseaux sociaux pour renforcer la marque « GCF », et une communication améliorée sur les résultats et les performances pour plus de transparence et de redevabilité.

5.2 Renforcer les capacités institutionnelles

32. Les organes institutionnels du GCF sont les piliers de la réussite de la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2023 : Conseil d'administration, Secrétariat, unités indépendantes et comités, panels et groupes. Au cours de la période 2020-2023, le GCF prendra les mesures suivantes pour consolider son fonctionnement institutionnel :

(a) **Exécuter le plan de travail quadriennal du Conseil (2020-2023)**. Établir un cycle d'élaboration, de mise en œuvre, d'apprentissage et de révision des politiques, en prévoyant l'examen des éléments de politique en suspens et les examens dans un ordre dicté par les contraintes de temps relativement aux priorités à programmatiques et stratégiques. Les coprésidents ont été invités à mettre à jour le Plan de travail du Conseil lors de l'adoption du Plan stratégique pour 2020-2023.

(b) **Assurer une gestion prévisible du pouvoir d'engagement** du Conseil d'administration, qui devra, lors sa dernière réunion de l'année, définir les objectifs annuels de programmation et de versement pour l'année suivante, et la planification des activités du Secrétariat conformément aux objectifs opérationnels susmentionnés.

(c) **Clarifier les rôles et les responsabilités internes** et résoudre les problèmes de chevauchement inefficaces, en affinant le cadre de contrôle interne du GCF d'ici la mi-2021.

(d) **Vérifier les capacités du GCF**, en particulier du Secrétariat et du Groupe consultatif technique indépendant, à exécuter une programmation accrue (approbation régulière des projets et selon le PAS) et une mise en œuvre sur 2020-2023 conforme au Plan stratégique mis à jour.

(e) **S'efforcer d'élargir la couverture des privilèges et immunités** comme prévu dans l'Instrument régissant le GCF, à travers tous les canaux disponibles, ce qui constitue une étape clé pour accélérer la fourniture des ressources financières, renforcer la sécurité du personnel et assurer le fonctionnement efficace et efficient du Fonds.

(f) **Poursuivre une stratégie de ressources humaines visant à attirer et à retenir les talents, et à favoriser leur épanouissement,** en encourageant des professionnels hautement qualifiés capables d'exécuter la mission et la vision du GCF à se porter candidats, et en alignant le déploiement du personnel sur les besoins organisationnels qui sont en constante évolution.

(g) **Progresser en tant qu'organisation axée sur le numérique,** en cherchant à améliorer les méthodes de travail par l'automatisation et, à l'horizon 2023, en élaborant une stratégie pour construire un espace de travail virtuel pour le personnel et les consultants détachés dans des bureaux extérieurs.

(h) **Évaluer les besoins et les options pour établir une présence régionale** et être plus proche des pays desservis par le GCF et surveiller la mise en œuvre du portefeuille. Le Secrétariat fera une analyse des coûts-avantages des options possibles, en examinant les goulots d'étranglement opérationnels spécifiques, les lacunes en matière de capacités et l'expérience des projets pilotes à ce jour, qui sera soumise au Conseil avant la deuxième évaluation de la performance du GCF.

(i) **Déployer des efforts continus de mobilisation des ressources**, notamment en recherchant de nouveaux contributeurs, en modifiant les politiques pour permettre d'autres contributions de sources privées et alternatives, et en renforçant l'échelle et la prévisibilité de la mobilisation des ressources dans le temps.

5.3 Prévoir les ressources pour obtenir des résultats

33. La réalisation réussie de cette vision de programmation holistique et l'amélioration du potentiel de résultats pour 2020-2023 dépendent de ressources adéquates, notamment pour le Programme de préparation, le MPP et le budget administratif, y compris les effectifs.

34. La proposition de valeur ajoutée du Plan stratégique est basée sur le fait que le GCF doit rester une organisation allégée qui cherche de manière concertée à améliorer sa productivité tout en augmentant sa capacité de programmation et de mise en œuvre pour être à la hauteur de son ambition et de sa vision stratégique. Le Secrétariat présentera les implications budgétaires du Plan stratégique 2020-2023 au Comité du budget avant examen ultérieur par le Conseil.

35. Il est prévu que les programmes de travail annuels pour 2020-2023 soient alignés sur le Plan stratégique 2020-2023, le plan de travail du Conseil d'administration pour la même période, ainsi que sur le cadre intégré de gestion des résultats, qui doit être approuvé par le Conseil d'administration.

36. Les progrès concernant le Plan stratégique 2020-2023 seront rapportés par le Secrétariat lors de la première réunion du Conseil d'administration de chaque année à partir de 2021, y compris les éventuelles corrections de trajectoire nécessaires et le suivi des résultats, à l'aide d'un outil de suivi aligné sur le cadre de gestion des résultats actualisé, à finaliser avant son approbation par le Conseil.

VI. Conclusion

37. Le Plan stratégique 2020-2023 définit une programmation et une vision opérationnelle ambitieuses pour la prochaine phase du GCF, qui vise haut pour répondre à l'urgence du dérèglement climatique et permettre au GCF de se positionner et d'apporter une contribution significative et réelle aux objectifs de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. Cette vision ambitieuse et ce potentiel d'amélioration des résultats reposent sur le fait que le GCF est plus qu'une entité financière intermédiaire : sa raison d'être est de servir les pays en développement, en rassemblant, en renforçant les compétences et en conseillant à travers des partenariats efficaces.

38. Dans le but d'améliorer la mise en œuvre de la vision stratégique du GCF à l'horizon 2050, le deuxième examen de la performance du GCF intégrera un examen de l'efficacité avec laquelle sa programmation et ses opérations ont évolué depuis la période de MIR pour concrétiser la vision, les objectifs et les priorités du Plan stratégique 2020-2023, exercice qui sera complété par un examen des cadres normatifs par le Secrétariat. Cet examen étayera après coup les travaux visant à évaluer plus avant les possibilités de programmation stratégique du GCF au cours de la deuxième période de reconstitution (GCF-2), en tenant compte des besoins

identifiés dans les programmes nationaux et d'une compréhension fondée sur les faits du potentiel de programmation du GCF.

39. Les conclusions du deuxième examen de la performance et de l'exercice de programmation stratégique éclaireront le Conseil dans son étude pour une nouvelle mise à jour du Plan stratégique en 2023, couvrant les objectifs et les priorités pour la période 2024-2027, en vue de sa mise en place avant le début du cycle GCF- 2.

Glossaire

CA	Communication d'adaptation
EA	Entité accréditée
EAD	Entité d'accès direct
GCF	Green Climate Fund / Fonds vert pour le climat
GCF-1	Période de programmation et cycle de reconstitution 2020-2023 du Fonds vert pour le climat/Green Climate Fund
MIR	Mobilisation initiale des ressources (période)
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
AND	Autorité nationale désignée
CDN	Contribution déterminée au niveau national
ENM	Entité nationale de mise en œuvre
MPP	Mécanisme de préparation de projet
GCSP	Groupe consultatif du secteur privé
MSP	Mécanisme (financier) du secteur privé
AP	Appel à propositions
PEID	Petits États insulaires en développement
EBT	Évaluation des besoins technologiques
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

This document was translated from English. The English version of this document shall be the authoritative version of this document for all purposes. In the event of a conflict between the English version and any translation of this document, the English version shall prevail.

Ce document a été traduit de l'anglais. La version anglaise du présent document est la version qui fait foi à toutes fins utiles. En cas de divergence entre la version en anglais et toute version traduite de ce document, c'est la version originale en anglais qui prévaudra.


GREEN
CLIMATE
FUND